



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – Mélanges en cuve)

Numéro de la demande : 2020-4416
Demande : Catégorie B.3.10 (nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – mélanges en cuve)
Produit : Odyssey NXT II
Numéro d'homologation : 33678
Principes actifs (p.a.) : Imazamox et imazéthapyr, chacun à 35 %
Numéro de document de l'ARLA : 3194958

Contexte

Le produit Odyssey NXT II est homologué pour la suppression en postlevée des graminées et des latifoliées dans un éventail de cultures, y compris les pois des champs, les féveroles à petits grains, le soja et les lentilles Clearfield. Il est recommandé de l'appliquer à une dose de 29 et de 43 g/ha en fonction des variétés de mauvaises herbes avec l'adjuvant Merge à 0,5 % v/v. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande visait à inclure un mélange en cuve avec l'herbicide Yuma GL pour la suppression des mauvaises herbes figurant sur l'étiquette du produit d'association dans les pois des champs, les féveroles à petits grains, le soja et les lentilles Clearfield.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations n'étaient pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux caractéristiques chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

L'inclusion de l'herbicide Yuma GL comme produit d'association est appuyée étant donné que 1) le profil d'emploi du produit Odyssey NXT II et de l'herbicide Yuma GL est conforme à ceux homologués pour chacun des produits d'association appliqués seuls et que 2) l'étiquette de l'herbicide Yuma GL ne contient pas d'énoncé d'exclusion qui empêche l'utilisation de ce produit dans un mélange en cuve avec tout autre herbicide qui n'est pas recommandé spécifiquement sur son étiquette.

L'extension du profil d'emploi de l'étiquette du produit Odyssey NXT II pour y inclure le mélange en cuve avec l'herbicide Yuma GL donne aux cultivateurs davantage de flexibilité pour la suppression d'un large spectre de graminées et de latifoliées avec une option d'application en culture à une seule étape avec deux modes d'action herbicides ayant des spectres de suppression dans les graminées se chevauchant; il s'agit donc d'un outil utile qui peut aider à retarder l'apparition de biotypes de mauvaises herbes graminées résistants.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la présente demande et a déterminé que les renseignements sont suffisants pour appuyer l'inclusion du mélange en cuve avec l'herbicide Yuma GL sur l'étiquette du produit Odyssey NXT II.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

N° de l'ARLA 3155858 2020, Waiver request for the exemption from Part 10, value, addition of a tank mix with Assure II Herbicide (active ingredient: quizalofop-p-ethyl) for use in field peas, faba beans, soybeans and Clearfield lentils, DACO: 10.1.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9